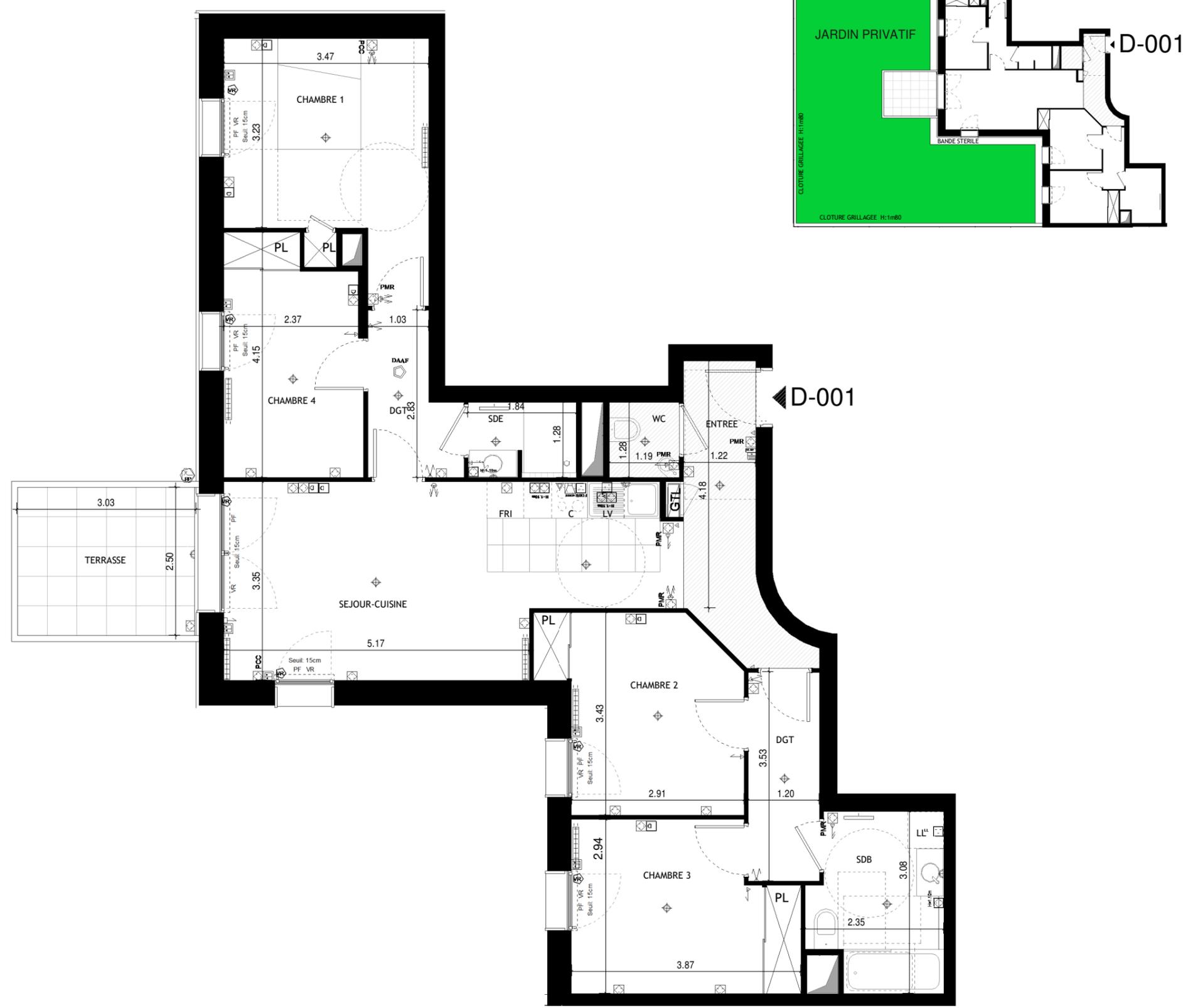
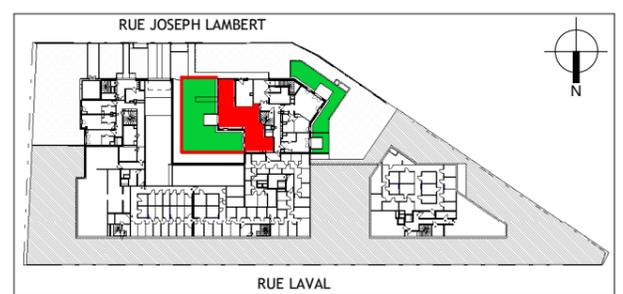


0 0,5 1 2m

0 2,5 5m



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



D001

**Appartement 5 pièces - RDC**

ENTREE	3.37 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	25.82 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.48 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.50 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.32 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9.00 m <sup>2</sup>
SDB	6.35 m <sup>2</sup>
SDE	2.32 m <sup>2</sup>
WC	1.52 m <sup>2</sup>
DGT	3.68 m <sup>2</sup>
DGT	4.24 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE HABITABLE 88.60 m<sup>2</sup>**

TERRASSE	7.56 m <sup>2</sup>
JARDIN PRIVATIF	151.39 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 158.95 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE:**

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commandable) entre 0.50m et 1.50m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1.10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1.50m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1.80m du sol dédiée hôte
	Commande locale volet éclairage		Prise de courant 2P 10/16A-T double plaque
	Point d'éclairage avec double DCL (plafondier)		Prise de courant 2P 32A-T double plaque de cuisine
	Point d'éclairage avec double DCL (applique)		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOURN
	Point d'éclairage avec double DCL (applique)		Prise de courant 2P 10/16A-T double plaque
	Gaîne Technique Logement		Prise de courant 2P 10/16A-T double plaque
	Téléphone		Slotte services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		Robinet de passage

**ELEMENTS DE CUISINE:**

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

**NOTA:**  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:

**NOTA:**  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

